

# LE CHIEN : UN ÊTRE SENSIBLE, UN ACTEUR NON-HUMAIN DE L'AIDANCE



---

Jean	Olivier
Bouisson	Frézet

---

« Le chien, indépendamment de la beauté de sa forme, de la vivacité, de la force, de la légèreté, a par excellence toutes les qualités intérieures qui peuvent attirer les regards de l'homme [...] Le premier art de l'homme a ... été l'éducation du chien, et le fruit de cet art la conquête et la possession paisible de la terre » (Buffon, 1847, pp. 88-90).

« La disposition à tisser de la socialité et des attachements au-delà de l'humanité linguistique (avec les nourrissons, les défunts et les non-humains) est ce qui nous permet d'avoir un passé, un avenir et une relation riche avec notre environnement vivant. » (Stépanoff, 2024, p. 70).

- **Un être sensible, mais pas (encore) une personne ? – Quid du statut juridique du chien ?**
- **Le chien, un acteur non-humain de l'Aidance ?**
- **Le chien comme être sensible, acteur non-humain de l'Aidance, et Aibo, Spot ou Tombot- Jennie, en complément ou en relais, comme analogons robotisés ?**
- **Place et rôle du chien dans les divers états de l'Aidance. Courte balade sur des chemins inexplorés.**

Nos liens avec les animaux remontent à la nuit des temps. Le chien est l'un de ceux qui, depuis toujours, a évolué avec l'espèce humaine, laquelle, en le façonnant peu à peu génétiquement, a appris à se servir de ses remarquables capacités. Tantôt aimé et ressenti comme un compagnon indispensable, tantôt méprisé et rejeté, souvent objet de mythes et de toutes sortes de croyances<sup>1</sup>, le chien est présent aujourd'hui dans 25% des foyers français (dont 34% chez les 18-24 ans en 2024), de plus en plus considéré comme un membre à part entière de la famille. Compagnon fidèle de la vie quotidienne, protecteur des enfants, gardien du domicile et des troupeaux, thérapeute, assistant de personnes handicapées, mais aussi partenaire de travail des policiers et douaniers, chien d'alerte médicale, de recherche et de sauvetage, de détection, etc., ses fonctions ne cessent d'évoluer et de se diversifier au fil du temps, de même que son statut juridique.

## UN ÊTRE SENSIBLE, MAIS PAS (ENCORE) UNE PERSONNE ?

### QUID DU STATUT JURIDIQUE DU CHIEN ?

Du point de vue du droit actuel, le chien est considéré comme « *un être en quête de reconnaissance* », « *mi-chose, mi-personne* » (Daloz étudiant, 2022<sup>2</sup>), objet et non sujet de droit. Reconnu « *doué de sensibilité* », il pourrait être traité « *fictivement* » comme « *une personne par destination*<sup>3</sup> », par exemple en étant assimilé à un élément du corps humain, à une « *prothèse vivante* » en quelque sorte, ainsi qu'un chien d'aveugle. Le débat reste toutefois ouvert. Dans la Déclaration de Toulon du 29 mars 2019<sup>4</sup>, il est ainsi proclamé que « *la qualité de personne, au sens juridique, doit être reconnue aux animaux.* », [...] « *Que les animaux doivent être considérés comme des personnes physiques non-humaines. Que les droits des personnes physiques non-humaines seront différents des droits des personnes physiques humaines.* ». Cette déclaration viserait la mise en place, au niveau légal, d'une nouvelle catégorie de personnes, celle des « *personnes physiques non humaines* » qui obtiendraient des droits différents de ceux des personnes physiques humaines. Pour Sonia Desmoulin Canselier, chercheuse au laboratoire Droit et changement social (Unité CNRS – UMR C 6297/Nantes Université), l'idée de reconnaître une « *personnalité juridique animale* » «  *vise d'abord à octroyer des droits fondamentaux : ne pas souffrir inutilement, voir ses besoins vitaux respectés, avoir la possibilité d'être représenté en justice...*  » [...] Des textes et des décisions de justice existent en ce sens dans d'autres pays, comme l'Équateur, la Colombie, l'Inde... Toutefois, « *Ce type de décisions reste difficile à mettre en place au niveau des cultures juridiques occidentales, car cela suppose de trouver de nouveaux équilibres (entre droits fondamentaux et personnalité juridique) et de créer des hiérarchies entre les différents types de sujets de droit*<sup>5</sup>. »

Si, dans les temps les plus reculés de notre histoire, le chien avait, avec d'autres animaux, le statut de personne, les recherches les plus récentes des archéozoologues, anthropologues évolutionnaires, historiens et ethnographes montrent qu'« *Avec la domestication nous avons réduit en esclavage la faune et cessé de traiter les animaux comme des personnes ainsi que le faisaient nos ancêtres du Pléistocène* » (Stépanoff, 2024, p. 402). Pourtant, « *...En traitant les chiens comme des personnes, ce dont les sépultures témoignent, et probablement en communiquant avec eux comme avec des partenaires, nos ancêtres chasseurs-cueilleurs ont fait naître en eux des capacités sociocognitives inconnues dans le monde animal sauvage.* » (Ibid. p. 405). En fait, en considérant le chien quasiment comme un égal, nos ancêtres en ont tiré de substantiels bénéfices, notamment pour leur survie et leur sécurité. Ils ont aussi, dans le même temps, contribué au développement de ses compétences. Un arrangement « *Win Win* » en quelque sorte, et une preuve supplémentaire de l'intérêt des interdépendances pour le bien-être de chacun !

## LE CHIEN, UN ACTEUR NON-HUMAIN DE L'AIDANCE ?

Selon la Charte européenne de l'aidant familial, soutenue par le Conseil d'Administration de la COFACE Families (16 mars 2009)<sup>6</sup> et très fréquemment citée : « *Un aidant familial ou proche aidant est une personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne de son entourage qui a des besoins d'aide/de soutien. Cette aide/soutien peut être assurée de façon permanente ou temporaire et peut prendre diverses formes, notamment soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, formalités administratives, déplacements, coordination, soutien psychologique et vigilance permanente (en cas d'handicap psychique) ou activités domestiques.* » Cette définition nous ramène à notre débat : si le chien n'est pas une personne, il en reste néanmoins si proche qu'il peut même en assurer ses fonctions. À preuve, les témoignages qui suivent et qui abondent sur Internet :

- « *Françoise est touchée par une maladie qui lui tétanise les muscles et les articulations. Au quotidien, elle ne sort presque plus de sa maison et est très dépendante pour effectuer le moindre mouvement. Heureusement, il y a Patrol à ses côtés, pour l'aider à ôter ses chaussettes quand elle se déshabille, ou pour ramasser son étui à lunettes quand elle le fait tomber. Une aide indispensable et complémentaire à celle donnée par son époux ou par l'assistante à domicile. Mais l'aide aux mouvements du quotidien n'est pas la seule vocation de Patrol. Son rôle est aussi de soutenir psychologiquement sa maîtresse, dont le moral joue régulièrement au yoyo.<sup>7</sup>* »
- « *Au terme de la corvée des courses, Cathy arbore un large sourire. Cette femme est incroyable et impressionne par son courage, sa bienveillance pour les autres : elle rayonne en permanence. Après d'énormes efforts répétés pour s'extraire de son fauteuil roulant et se hisser en voiture, elle nous propose de repartir en pleine nature avec son fauteuil tout terrain pour nous parler de l'importance du chien dans les activités de pleine nature...Le chien me permet d'aller dehors et de rencontrer du monde. Il faut le détendre, le sortir alors quel que soit le temps, on y va ! Et si j'ai un problème pendant la promenade, il sait aboyer pour alerter les secours.* »
- « *D'abord, mon pitou est attentif aux signes d'anxiété que je peux vivre. Il me permet ensuite de me ramener dans l'instant présent lors de terreurs nocturnes. Puis, il me sort de l'isolement provoqué par mon état de stress. La complicité développée avec mon chien d'assistance Togo est telle que ma médication a commencé à diminuer. Le sommeil est, lui aussi, grandement amélioré depuis que je cohabite avec mon pitou. Je ne me sens plus seul et je suis rassuré d'avoir la présence de cet être qui veille sur moi continuellement.<sup>8</sup>* »

Ces témoignages nous le montrent clairement : le chien est une aide indispensable et complémentaire, un soutien psychologique, un lien avec le monde extérieur, une assistance pour les secours, un complice apaisant, etc. Aujourd'hui, on ne cesse de découvrir, ou redécouvrir, les effets bénéfiques de sa présence sur le bien-être des personnes dépendantes ou handicapées, ses qualités sur le plan psychologique (réduction de l'anxiété, lutte contre la solitude et l'isolement, amélioration de l'humeur, augmentation de l'estime de soi), sur le plan physique (stimulation de l'activité physique, réduction de la tension artérielle, soutien à la rééducation), sur le plan social (facilitation des interactions sociales, création de liens sociaux). Différents travaux cliniques et scientifiques, en neuropsychologie et en thérapie comportementale, notamment, même s'ils ont encore besoin d'être développés, affinés et confirmés, accumulent les preuves d'une amélioration de la qualité de vie chez les personnes souffrant d'une maladie lourde et invalidante (p. ex. Mitly et al., 2024) ainsi que de sévères problèmes neuropsychologiques (p.ex. Rodriguez-Martinez et al., 2021 ; Mandrà et al., 2019). Il a aussi été démontré que les échanges entre le chien et son maître avaient un effet positif sur l'activité neuronale et le soulagement du stress (Akiyama et Ohta, 2021<sup>9</sup>). Dans le courant des dix dernières années, la recherche scientifique a également pu mettre en évidence qu'il existait un phénomène de synchronisation des cerveaux humains et canins durant leurs interactions (p.ex. Nagasawa et al., 2015). Plus la familiarité entre le chien et son maître se développe, plus les régions cérébrales liées à l'attention et à la concentration s'alignent, se synchronisent<sup>10</sup>.

En élaborant la théorie de l'Aidance (Bouisson et Meneau, 2015), nous avons immédiatement précisé que l'Aidance ne concernait pas que le seul aidant, mais qu'elle était d'abord une question de liens entre un aidant et un aidé au sein d'une dyade comprise dans son écologie propre. Le chien n'étant pas une personne, on ne peut pas, en termes de droit et du point de vue de la définition de la COFACE, le considérer comme un aidant. L'attachement intime qu'il a avec ses maîtres, ses qualités et ses compétences cognitives, ne plaident-elles pas, cependant, pour le considérer comme un co-aidant, comme un acteur non-humain de l'Aidance ? Toutes sortes d'acteurs de l'Aidance sont susceptibles de s'introduire dans la dyade aidant-aidé, notamment dès que l'aidé présente de lourds handicaps. Dès 2015, nous citons les professionnels de santé et du social, par exemple, ou les aides à domicile. Les chiens sont restés, quant à eux, sur les rivages de l'Aidance (Bouisson et Frézet, 2022), dans le monde furtif de tous ses invisibles (Voir, p. ex. Bouisson et Frézet, 2021).

## LE CHIEN COMME ÊTRE SENSIBLE, ACTEUR NON-HUMAIN DE L'AIDANCE, ET AIBO, SPOT OU TOMBOT- JENNIE, EN COMPLÉMENT OU EN RELAIS, COMME ANALOGONS ROBOTISÉS ?

Il est évident que le chien n'est en rien une panacée universelle. Quand il s'agit d'intervenir auprès de malades lourdement handicapés et/ou souffrant de maladies sévères, sa présence est vite proscrite ou strictement réglementée en tant qu'agent possible de vecteurs pathogènes. Il nous semble logique et pleinement justifié que l'on pense alors au rôle d'animaux robotisés créés avec les ressources de l'IA. Chiens et chats, surtout, mais aussi bébés phoques, chouettes... sont ainsi proposés depuis plus d'une 20<sup>aine</sup> d'années, certains à des prix très élevés, carrément prohibitifs. Ils ont même donné lieu à divers travaux scientifiques démontrant qu'ils étaient bien acceptés (notamment en EHPAD) par les patients souffrant de maladies d'Alzheimer<sup>11</sup> et qu'ils avaient des effets bénéfiques sur la qualité de vie et leur participation à la vie sociale (p.ex. Moyle et al., 2013), le sentiment de solitude (Robinson et al., 2013), etc. Les robots animaux auraient aussi comme avantage d'améliorer la charge de travail nocturne des professionnels de santé. « *Face à la demande croissante de services sociaux et à la pénurie relative de main-d'œuvre, il est probable qu'un nombre et une variété accrus de robots seront introduits et mis en œuvre à l'avenir.* » (Obayashi, Kodate, Masuyama, 2022). Nous avons à faire, pour l'instant, cependant, à des recherches, certes prometteuses, mais qui ont besoin d'être confirmées et menées sur des populations beaucoup plus importantes.

De notre point de vue, la difficulté est, à présent, de réfléchir aux articulations que l'on pourrait construire entre, d'une part, le chien, être sensible et aidant non-humain et, d'autre part, ses analogons robotisés, dans le cadre général du soin. Quand la maladie progresse et qu'un malade n'est plus en état de prendre soin de son chien alors que l'attachement entre les deux est fort, quelle place peut-on laisser au chien, et quel rôle peut-on accorder à son analogon ? N'être plus en état d'être responsable de son chien n'empêche en rien, sauf contraindication médicale, de profiter de sa « présence », des connexions et des synchronisations qui peuvent s'établir, des échanges émotionnels et « empathiques » qui continuent à exister en ayant un effet sur l'anxiété et le stress. Quand ce n'est plus possible, à partir de quand proposer l'analogon robotisé du chien, et pour quel objectif de soin ? Il nous semble que cela nécessite une équipe pluridisciplinaire (avec éducateur et spécialiste du comportement animal, professionnels de santé et du social, psychologue, informaticien et roboticien). La constitution d'un comité d'éthique nous paraît également nécessaire.

## PLACE ET RÔLE DU CHIEN DANS LES DIVERS ÉTATS DE L'AIDANCE<sup>12</sup>.

### COURTE BALADE SUR DES CHEMINS INEXPLORÉS.

- **L'Aidance naturelle** : au cœur de l'Aidance nous avons le lien social, soit tout ce qui unit les êtres humains et les relie. Rappelons qu' « *un être humain seul n'existe pas* » (Servigne et Chapelle, 2017, p.51) et que « *Nous sommes une inextricable pelote d'interdépendances* » (Ibid., p. 5). De la naissance à la mort, « *Être, c'est être relié* » (Bidar, 2018, p. 5), la vie étant impossible sans fraternités, solidarités, assistances mutuelles, etc. L'Aidance naturelle, c'est le lien social dans le flux des échanges et des interactions de la vie quotidienne, ses différentes formes et déclinaisons, majoritairement spontanées et non calculées. C'est le partage, la tendresse, la prévenance<sup>13</sup>, le réconfort, les certitudes des attachements qui rassurent et assurent à chacun sa sécurité de base tout au long de la vie.

**Certes, mais le chien, dans tout ça ?** Regardons-le simplement courir dans la nature, suivi de son maître. Spontanément, il se dirige vers d'autres chiens ou court vers d'autres humains. Il cherche à communiquer. Il fait se rencontrer les maîtres. C'est un formidable médiateur de relations humaines. Dans la famille, il est une source perpétuelle de découvertes pour les enfants et un vecteur de cohésion pour chacun. Il est souvent considéré comme un membre à part entière de la famille, que l'on soigne et nourrit, et dont on redoute la disparition.

- **L'Anté-Aidance spécialisée** : Là, nous sommes dans un entre-deux, parfois long, parfois très court. C'est une inquiétude pour des parents âgés pour lesquels on anticipe les conséquences d'une maladie qui s'aggrave, ou bien la perte brutale d'un être cher, ou encore l'annonce d'un diagnostic sévère avec risque léthal. La famille est alors à la recherche de solutions. Elles ont pu être imaginées depuis longtemps, et les futurs aidants déjà désignés, ou c'est la sidération, l'effolement devant l'imprévu. Des conflits anciens peuvent se réveiller au sein des fratries. Qui fait quoi et s'occupe de qui ?... Dans une situation de crise et d'urgence, les décisions qui sont prises se révèlent alors fréquemment inadaptées.

**Certes, mais le chien, dans tout ça ?** Savoir ce qu'on va faire du chien d'un parent hospitalisé ou placé en institution est un réel problème pour beaucoup de familles, surtout si le proche malade refuse de se séparer de son animal ou de se faire soigner tant qu'une solution satisfaisante pour lui et le chien n'aura pas été trouvée. Devoir le confier à des inconnus dans la précipitation devient source d'anxiété et de culpabilité, au point que tout le système familial peut en souffrir, sans compter que l'abandon peut retentir très fortement sur l'animal. Il n'est pas rare que le chien devienne une victime collatérale de cet état de l'Aidance.

- **L'Aidance spécialisée** : C'est l'état le plus connu de l'Aidance, du moins le croit-on. Il y a une sorte d'acharnement à ne vouloir considérer, ici, que le seul aidant<sup>14</sup>, alors que cet état concerne, tout à la fois, un aidant, un aidé, le lien qui les unit (la dyade aidant-aidé), l'écologie générale de ce lien (contexte, environnement, acteurs éventuellement impliqués, tels les aides à domicile, les professionnels du secteur sanitaire et social...).

**Certes, mais le chien... ?** Nous avons un exemple de ce que peut être le rôle du chien, dans cet état, avec le témoignage de Françoise (Cf. ci-dessus : *Le chien, un acteur non-humain de l'Aidance ?*). Le chien est, pour elle, « *Une aide indispensable et complémentaire à celle donnée par son époux ou par l'assistante à domicile* ». En clair, dans la dyade aidant-aidé qu'elle forme avec son époux-aidant, le chien a la place et le rôle d'un co-aidant que l'on devrait même considérer comme un co-assistant de l'aide à domicile. Nous n'avons pas réussi à trouver des recherches, ou articles, explorant ce domaine, mais nous sommes certains que le chien joue un rôle de co-aidant dans de nombreuses situations d'Aidance spécialisée. Nous sommes portés à croire, par exemple, que, parmi les salariés aidants, qui représentent une large majorité des 11 millions d'aidants<sup>15</sup> selon les estimations les plus courantes, ceux qui ont, comme Françoise, un chien co-aidant dans leur dyade, doivent être plus apaisés et plus disponibles dans leur travail que ceux qui sont totalement isolés de leur aidé durant la journée.

- **L'inter-Aidance spécialisée** : C'est l'état le plus méconnu de l'Aidance, où l'aidant, tout comme l'aidé, ont souvent beaucoup de mal à se positionner quant à leur devenir. L'Inter-Aidance désigne les phases de rémission de la maladie de l'aidé, l'après-guérison d'une maladie grave, les moments de suspension des troubles psychiques, etc. Pour l'aidé : Suis-je vraiment guéri ? Pour l'aidant : Puis-je vraiment abandonner mon rôle d'aidant et passer à autre chose ? La situation est propice à la manifestation du Syndrome de Damoclès (Bouisson, 2023).

..., **mais le chien...** ? Nous ne disposons pas de données exploitables, ici encore, quoique... Il commence à y avoir de plus en plus d'arguments en faveur du rôle des chiens dans la détection de maladies<sup>16/17</sup> et la prévention des rechutes de l'épilepsie (Luff, et al., 2024), mais aussi la détection du cancer, du paludisme, de la tuberculose, de la maladie de Parkinson, etc. Une fois de plus, donc, le chien pourrait se révéler comme un partenaire très précieux dans l'Inter-Aidance spécialisée. Il pourrait permettre d'alléger les coûts des interventions et des dispositifs de suivi médical.

- **La Post-Aidance spécialisée** : Depuis nos premiers écrits sur les états de l'Aidance (Bouisson et Meneau, 2015), nous assistons à une timide prise de conscience de l'importance de cette phase. Elle concerne l'aidant qui s'inquiète du devenir de l'aidé, alors qu'il se sait au terme de sa vie, d'enfants qui se questionnent sur l'avenir d'un parent qu'ils ont dû institutionnaliser, d'un aidé dans la détresse après le décès de son aidant...

... **le chien...** ? Lorsque que le chien d'une famille décède, il est interdit d'inhumer son cadavre dans le caveau familial, alors que selon un sondage IFOP, du 27 octobre 2022, 68 % des Français interrogés souhaiteraient être inhumés avec leur animal de compagnie. Ceci a même donné lieu, en décembre 2022, à une proposition de loi<sup>18</sup>. À notre avis, ce n'est pas qu'une question d'attachement entre une famille et son chien. C'est un geste lié à une croyance beaucoup plus profonde, oubliée de notre conscience, mais présente aux origines de notre humanité : le chien est un compagnon sur le chemin des morts, un guide, un gardien, un passeur. « *Ces dernières années, la mythologie comparée est venue offrir un concours inattendu à l'archéologie pour formuler des hypothèses sur les conceptions du monde des hommes du passé. Selon un scénario commun aux mythes de nombreux peuples, les âmes des défunts rencontrent sur leur route vers le pays des morts un ou plusieurs chiens gardiens ou guides.* » (Stépanoff, 2022). « *Première espèce à pénétrer dans les sociétés humaines et à y gagner une place de génération en génération, le chien a rendu notre socialité intrinsèquement hybride. Quel meilleur partenaire imaginer pour communiquer avec l'altérité, s'en protéger ou aller à sa rencontre à travers la mort ?* » (Ibid.) Le chien nous paraît être un partenaire privilégié de la Post-Aidance, dont il reste à redécouvrir le rôle et les fonctions.

**Et les chats, les chevaux...** ? Une autre histoire. Nous y viendrons plus tard !

## NOTES

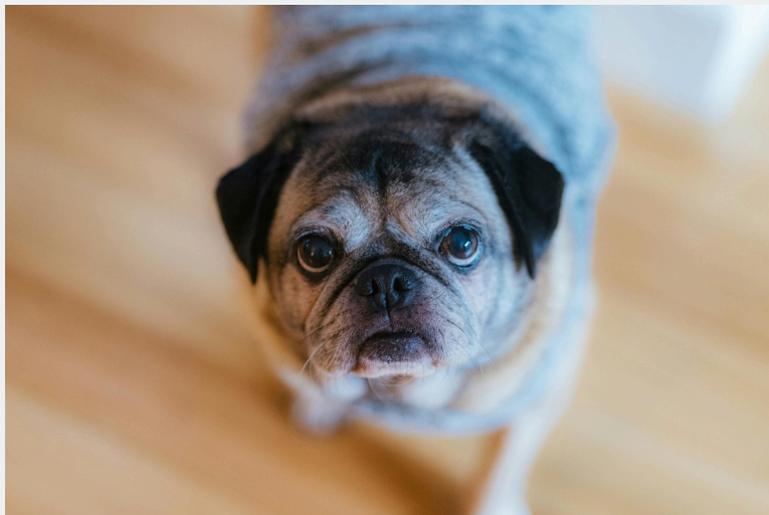
1. Pour se faire une idée rapide, voir, par exemple : <https://www.animalia.ch/conseil/une-breve-histoire-du-chien-des-origines-aux-mythes>
2. Dalloz actu étudiant du 1<sup>er</sup> février 2022 - <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/point-sur-le-statut-juridique-de-lanimal/h/401f1d9210b1a12808f66e69a7a7e55f.html> . Il est rappelé, dans cette note, que « Depuis la loi n° 2015-177 du 16 février 2015, l'animal est qualifié, non plus de « meuble par nature » (C. civ., anc. art. 528), ni même de chose, mais d' « être vivant doué de sensibilité » (C. civ., art. 515-14 ; adde, C. rur., art. L.214-1 ».
3. X. Labbé, note ss TGI Lille, 23 mars 1999 : D. 1999. 350
4. Voir, p. ex. : <https://www.univ-tln.fr/Declaration-de-Toulon.html> . La Déclaration de Toulon a été proclamée officiellement le 29 mars 2019, lors de la séance solennelle du colloque sur La personnalité juridique de l'animal (II) qui s'est tenu à la Faculté de droit de l'Université de Toulon (France), par Louis Balmond, Caroline Regad et Cédric Riot.
5. Nous nous inspirons, ici, du Journal du CNRS du 23.08.2023 (Fabien Trécourt et Laure Cailloce) <https://lejournel.cnrs.fr/articles/les-animaux-doivent-ils-avoir-de-nouveaux-droits>
6. [https://coface-eu.org/wp-content/uploads/2022/05/COFACE-disability\\_FR\\_final.pdf](https://coface-eu.org/wp-content/uploads/2022/05/COFACE-disability_FR_final.pdf)
7. Pour les 2 témoignages cités, voir <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/temoignages-il-est-tellement-precieux-pour-moi-ces-personnes-en-situation-de-handicap-accompagnees-par-des-chiens-d-assistance-2786586.html>
8. <https://leschienstogo.com/nos-temoignages/> et <https://leschienstogo.com/chien-togo-syndrome-stress-post-traumatique/>
9. Une recherche de ces 2 auteurs a montré que la promenade avec un chien activait les nerfs GABAergiques du cerveau. Pour faire très simple, le GABA est une petite molécule très abondante dans notre cerveau qui joue le rôle de messenger chimique - ou neurotransmetteur - entre deux neurones. C'est LE neurotransmetteur inhibiteur par excellence... En inhibant, ici, les nerfs noradrénergiques, il soulage efficacement le stress.
10. <https://neurosciencenews.com/neural-connection-gaze-dog-27855/>
11. Pour les résidents en Ehpad et les personnes hébergées en établissement médical, la loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024, publiée au Journal officiel du 9 avril 2024, garantit, entre autres, un droit de visite quotidien et le droit d'accueillir un animal de compagnie. L'autorisation est accordée sous réserve de pouvoir « assurer les besoins » de ces animaux et de « respecter les conditions d'hygiène et de sécurité ».
12. Le lecteur souhaitant des précisions sur ces états est invité à se reporter à nos ouvrages (p. ex. : Bergua et Bouisson, 2021 ; Bouisson et Frézet, 2025).
13. On pourrait dire de la prévenance qu'elle est « *une prévention non médico-sociale* » (Bouisson et Frézet, 2023, p. 10).
14. Ce qui est encore plus navrant, à ce sujet, c'est que notre société ne parvient pas à entendre que cet aidant est multiple. Quelques rares voix, seulement, commencent à s'élever pour montrer que « *l'aidant* » est très loin de désigner un groupe homogène. Par exemple : Eric Fortane, *In* Bouisson et Frézet, 2025 ; Alexandre Faure, 2025.
15. <https://chaireterres.hypotheses.org/4105>
16. <https://sensedetecthealthcare.com/2024/01/04/dressage-des-chiens-de-detection-de-maladies/>
17. <https://sensedetecthealthcare.com>
18. <https://www.resonance-funeraire.com/magazine/reglementation/6915-le-deces-des-animaux-familiers.html>

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akiyama, J., Ohta, M. (2021). Hormonal and Neurological Aspects of Dog Walking for Dog Owners and Pet Dogs. *Animals* (Basel), 11(9):2732. <https://doi.org/10.3390/ani11092732>
- Bergua, V. et Bouisson, J. (2021). *Aidons les aidants. Osons l'Aidance !* Paris : In Press.
- Bidar, A. (2018). *Les tisserands (Réparer ensemble le tissu déchiré du monde)*. Paris : Les Liens qui Libèrent.
- Bouisson, J. et Meneau, Th. (2015). Esquisse d'une théorie de l'Aidance. In Jean Bouisson et Hélène Amieva (Eds.). *L'Aide aux aidants : à l'aide !* Paris : In Press . pp. 51-65.
- Bouisson, J. et Frézet, O. (2025). *L'Aidance dans tous ses états*. Bordeaux : éditions de l'Olisés. <https://www.logement-solidaire.org/reseau-olises> (à paraître, avril 2025).
- Bouisson, J. et Frézet, O. (2023). *Abécédaire des sentinelles de l'Aidance*. Bordeaux : éditions de l'Olisés. <https://www.logement-solidaire.org/reseau-olises> .
- Bouisson, J. (2023). *L'Inter-Aidance : un état méconnu, propice au syndrome de Damoclès* - <https://www.logement-solidaire.org/reseau-olises> .
- Bouisson, J. et Frézet, O. (2022). *Aidance sans rivages, aidances sans visage*. <https://www.logement-solidaire.org/reseau-olises>
- Bouisson, J. et Frézet, O. (2021). *À la recherche des signaux furtifs de l'Anté-Aidance spécialisée*. <https://www.logement-solidaire.org/reseau-olises>
- ( Leclerc de) Buffon, George-Louis (1847). *Œuvres choisies*, (précédées d'une Notice sur sa vie et ses ouvrages rédigée par D. Saucié). Tours : Alfred Mame et fils, éditeurs.
- Faure, A. (2025). Comment rater votre solution pour aidants : continuez de croire qu'ils forment un groupe homogène. *Longévité*. <https://www.longevite.xyz/p/comment-rater-votre-solution-pour> .
- Fortane, E. (2025). Qui suis-je : un aidant, un aidant ou un aidant ? In Bouisson, J. et Frézet, O. *L'Aidance dans tous ses états*. Bordeaux : éditions de l'Olisés. <https://www.logement-solidaire.org/reseau-olises> (à paraître, avril 2025). (Deuxième partie – Chapitre 1).
- Luff , G., Belluomo, I., Lugarà, E., Walke, M. (2024). The role of trained and untrained dogs in the detection and warning of seizures. *Epilepsy Behav*, 150:109563. <https://doi.org/10.1016/j.yebeh.2023.109563>
- Mandrà, P., Moretti, T., Avezum, L., Kuroishi, R. (2019). Animal assisted therapy: systematic review of literature. *CoDAS*, 31(3):e20180243 <https://doi.org/10.1590/2317-1782/20182018243>
- Mittly, V., Fáy, V., Dankovics, N., Pál, V. and Purebl, G. (2024). The role of dog therapy in clinical recovery and improving quality of life: a randomized, controlled trial. *BMC Complementary, Medicine and Therapies*. <https://doi.org/10.1186/s12906-024-04538-7> . 24:229.
- Moyle, W., Cooke, M., Beattie, E., Jones, C., Klein, B., Cook, G., Gray, C. (2013). Exploring the effect of companion robots on emotional expression in older adults with dementia: a pilot randomized controlled trial. *J Gerontol Nurs*; 39(5):46-53. <https://doi.org/10.3928/00989134-20130313-03> .
- Nagasawa, M., Mitsui, S., En, S., Ohtani, N., Ohta, M., Sakuma, Y., Onaka, T., Mogi, K., Kikusui, T. (2015). Oxytocin-gaze positive loop and the coevolution of human-dog bonds. *Science*, Vol 348, Issue 6232 pp. 333-336. <https://doi.org/10.1126/science.1261022>
- Obayashi, K., Kodate, N., Masuyama, S. (2022). Assessing the Impact of an Original Soft Communicative Robot in a Nursing Home in Japan: Will Softness or Conversations Bring more Smiles to Older People? *Int J Soc Robot* ; 14(3):645-656. <https://doi.org/10.1007/s12369-021-00815-4>.
- Robinson, H., Macdonald, B., Kerse, N., Broadbent, E. (2013). The psychosocial effects of a companion robot: a randomized controlled trial. *J Am Med Dir Assoc*;14(9):661-7. <https://doi.org/10.1016/j.jamda.2013.02.007> .

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Rodriguez-Martinez, M., Plana Maestre, A., Armenta-Peinado, J., Barbacho, M. and Garcia-Casares, N. (2021). Evidence of Animal-Assisted Therapy in Neurological Diseases in Adults: A Systematic Review. *Int. J. Environ. Res. Public Health*, 18(24), 12882; <https://doi.org/10.3390/ijerph182412882>
- Servigne, P. et Chapelle, G. ( 2017). *L'entraide, l'autre loi de la jungle*. Paris : édition Les Liens qui Libèrent.
- Stépanoff, Ch. (2022). Le chien qui voyait la mort. In Geneste, JM., Grosos, Ph., Valentin, B. (Eds), *Préhistoire – Nouvelles frontières*. Éditions de la maison des sciences de l'Homme, N° 54, pp. 295-303. <https://books.openedition.org/editionsmslh/56250>
- Stépanoff, Ch. (2024). *Attachements* (Enquête sur nos liens au-delà de l'humain). Paris : éditions La Découverte.





## À PROPOS DES AUTEURS

**JEAN BOUISSON** est Président de l'association Vivre Avec - Solidarités intergénérationnelles, Anct. Professeur de Psychogérontologie - Professeur émérite.

**OLIVIER FRÉZET** est Vice-Président de l'association Vivre Avec - Solidarités intergénérationnelles et Directeur Domcare Aidance Dépendance Autonomie du Pôle action sociale et formation de la Fondation MSPB.

## À PROPOS D'OLISÉS

La création de l'Olisés (L'Observatoire du Lien Intergénérationnel social, de l'innovation Sociale et de l'Économie sociale et Solidaire) répond à un besoin : initier une recherche sur l'intergénérationnel social centrée, en particulier, sur l'établissement et la réciprocité des échanges entre les jeunes adultes et les seniors (y compris les seniors les plus âgés), sur la solidarité intergénérationnelle et sur l'innovation sociale.

L'objectif de l'Olisés est de **lutter contre les préjugés liés au vieillissement**, qui handicapent sévèrement les dynamiques intergénérationnelles et ont des effets toxiques sur le lien social.